

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERSS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 6 Mars 2017

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix sept -----

Date de
convocation

et le 6 Mars-----

25/02/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

Date
d'affichage
25/02/2017

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre,
LANSMANT Sébastien, LABEYRIE Nicolas, Mmes CARRERE Amandine,
MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile, DESPAX Nelly.

Excusés : Mme DAL BEN Carine, M. CASTAY Jean-Marc.

Absent : M. CABANNES Pierre.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Voie lotissement Roquat – Cession pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire Gérard BEZERRA et sa fille Mme Nelly DESPAX quittent la séance.

Monsieur Michel LAFFARGUE, 1^{er} adjoint au maire, rappelle à l'assemblée la délibération
du 28 décembre dernier concernant le transfert de la parcelle BM 706 du Lotissement
Roquat et précise que Mr & Mme Gérard BEZERRA, propriétaires, souhaitent vendre cette
parcelle pour l'Euro symbolique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Approuve l'acquisition à l'€ symbolique de la parcelle BM 706 d'une superficie de 29 a
72 ca,

Rappelle que les frais engendrés par cette rétrocession seront à la charge de Mr &
Mme Gérard BEZERRA,

Donne tous pouvoirs à Monsieur Michel LAFFARGUE, 1^{er} adjoint au maire, pour signer les
actes à intervenir.

Fait à MONTREAL le 6 Mars 2017

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

